

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY	Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL	Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 201 Société et représentation professionnelle			
Ancien Code	PAIR2B01	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XABI2010		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Gilly Valérie BORNIET (valerie.borgniet@helha.be) Tessadite MANSOURI (tessadite.mansouri@helha.be) Emmanuelle COPPEE (emmanuelle.coppee@helha.be) Caroline MEDINA (caroline.medina@helha.be) Isabelle DOULLIEZ (isabelle.doulliez@helha.be)</p> <p>HELHa Jolimont Céline HARVENGT (celine.harvengt@helha.be) Aurélie MAENE (aurelie.maene@helha.be) Julie VAN ROYE (julie.van.roye@helha.be) Anne SANTOPUOLI (anne.santopuoli@helha.be) Coralie DUBOIS (coralie.dubois@helha.be) Maria ZACCARIA (maria.zaccaria@helha.be)</p> <p>HELHa Mouscron HELHa Tournai - Salines Isabelle HOSPIED (isabelle.hospied@helha.be) Nadia LANGSBERG (nadia.langsberg@helha.be) Flavia SANTOS GARRIDO (flavia.santos@helha.be) Valérie DERAEDT (valerie.deraedt@helha.be) José Agrippine INGABIRE (josee.agrippine.ingabire@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE permet aux étudiants une prise de recul en terme d'identité professionnelle en références aux aspects juridiques de la profession.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence C 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 C 1.1 Mettre en oeuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau

individuel)

Compétence C 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

Acquis d'apprentissage visés

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, l'évolution de sa conception de la profession infirmière en référence à la législation professionnelle et aux apports du monde associatif.
- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, le développement de ses compétences.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : PAIR2B15

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR2B01A	Aspects juridiques de la profession et représentation	12 h / 1 C
PAIR2B01B	AIP Démarche réflexive et développement professionnel	12 h / 2 C
PAIR2B01C	Séminaires professionnels - Titulariats informatifs	12 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR2B01A	Aspects juridiques de la profession et représentation	10
PAIR2B01B	AIP Démarche réflexive et développement professionnel	20
PAIR2B01C	Séminaires professionnels - Titulariats informatifs	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition au développement et acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Aspects juridiques de la profession et représentation			
Ancien Code	15_PAIR2B01A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABI2011		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Tessadite MANSOURI (tessadite.mansouri@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'Ue201 "Société et représentation professionnelle" composée de 3 activités d'apprentissage :

- Aspects juridiques de la profession et représentation
- AIP Démarche réflexive et développement professionnel
- Séminaires professionnels - titulariats informatifs : activité d'apprentissage non évalué.

Le cours vise à ce que l'étudiant reconnaisse son identité professionnelle et trouve sa place face, non seulement, aux autres professionnels de santé et ce, en référence à la législation professionnelle mais également à la société civile.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence C 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
C 1.1 Mettre en oeuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel)

Compétence 2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires
2.C2.1. Intégrer dans sa pratique les composantes légales, déontologiques et réglementaires

Objectifs spécifiques / Acquis d'apprentissage de l'activité d'apprentissage

- Analyser les rôles des différents intervenants de santé à partir de situations courantes de soins en référence à la législation professionnelle.
- Synthétiser les modalités de la formation infirmière telles que définies par la directive européenne
- Analyser les fonctions des différents organes de représentation de la profession et des associations professionnelles infirmières et des patients.
- À partir d'une situation de soin donnée, appliquer et argumenter ladite situation en référence aux textes de lois.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. L'exercice de l'art infirmier, le CFAI, la CTAI

Loi coordonnée 2015

2. La liste d'actes

AR 1990, Questions/Réponses CTAI

3. L'enseignement des soins infirmiers

Evolution de la législation - Les post-formations - La représentation de la profession

4. La transplantation d'organes - L'interruption de grossesse

5. Le fonds d'indemnisation en cas d'aléa thérapeutique

Démarches d'apprentissage

Cours magistral participatif

Lecture critique de documents de référence : textes légaux

Analyse réflexive - Exercices individuels et en groupe

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices concrets "type examen" sont proposés tout au long des séances afin de permettre un ancrage du contenu dans la réalité professionnelle et afin de préparer l'étudiant à l'évaluation finale.

Sources et références

Références et sources utiles disponibles sur la plateforme ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoints et documents complémentaires disponibles sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette UE fait l'objet d'une moyenne arithmétique avec un seuil à 8/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100			Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les 2 activités d'apprentissage (Aspects juridiques de la profession et représentation ET AIP Démarche réflexive et développement professionnel) car l'activité d'apprentissage "Séminaires professionnels - Titulariats informatifs" n'est pas évaluée.

Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 2 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP Démarche réflexive et développement professionnel			
Ancien Code	15_PAIR2B01B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABI2012		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Valérie BORNIET (valerie.borgniet@helha.be) Emmanuelle COPPEE (emmanuelle.coppee@helha.be) Caroline MEDINA (caroline.medina@helha.be) Isabelle DOULLIEZ (isabelle.doulliez@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE201 : Société et représentation professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 1 : S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

2.C1.1. Exprimer oralement et par écrit ses stratégies d'apprentissage par rapport à des situations vécues

CM1 : Pertinence des objectifs et moyens d'apprentissage

Acquis d'apprentissage de l'UE 201

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, l'évolution de sa conception de la profession infirmière en référence à la législation professionnelle et aux apports du monde associatif.
- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, le développement de ses compétences.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les séances de cours d'aip démarche réflexive et développement professionnel de 2 BIRSG permettent à l'étudiant.e de porter un regard réflexif sur ses apprentissages.

Le dispositif pédagogique, au travers des différentes activités proposées, permet à chaque étudiant.e d'approfondir la connaissance de soi en tant qu'apprenant (modèle de développement professionnel de Benner, profil d'apprentissage, VAKOG, Octofun, Hardskills, Softskills, Forces, Faiblesses, Locus of Control), de formuler des objectifs spécifiques et des stratégies d'apprentissage / gestes mentaux adaptés. L'étudiant.e est également amené.e à argumenter ses choix. Chaque fiche réflexive est liée à une séance de cours et permet le cheminement de la réflexivité de chaque étudiant.e.

Démarches d'apprentissage

Exposé oral

Application et analyse des stratégies d'apprentissage

Dispositifs d'aide à la réussite

Réalisation des fiches réflexives au fur et à mesure des différentes séances de cours afin de cheminer dans sa démarche réflexive.

Sources et références

BANDURA A. (trad. Jacques Lecomte), Auto-efficacité: le sentiment d'efficacité personnelle "Self-efficacy", Paris, De Boeck, 2007, 2ème édition (1ère éd. 2003)

GALAND B., BOURGEOIS E., (Se) motiver à apprendre, presses universitaires de France, 2006, 234P.

LAFORTUNE L., Une démarche réflexive pour la formation en santé, presses universitaires du Québec, 2012, 252P.

LAFORTUNE L., Des stratégies réflexives interactives pour le développement de compétences, 2012, 196P.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoint

Portfolio

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 2 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser des questions éventuelles.

La participation aux AIP démarche réflexive et développement professionnel est obligatoire et la participation doit être suffisante pour pouvoir prétendre à la présentation du travail écrit en fin d'année.

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Présentation orale individuelle.

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 2 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Séminaires professionnels - Titulariats informatifs			
Ancien Code	15_PAIR2B01C	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABI2013		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Valérie BORNIET (valerie.borgniet@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ces activités reprennent tous les séquences d'informations (Info. rentrée académique, Info. stage...) et le suivi des étudiants par le.s Titulaire.s BIRSG du bloc 2 lors de l'année académique (mails, entretiens, réunions titulaires-délégués de Classes A et B...) ainsi que la participation aux conseils de section.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Accompagner de l'apprenant dans le développement de ses compétences (Cf. Référentiel des compétences BIRSG Bloc 2)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Temps d'information entre titulaires et étudiants (séances "l'informations diverses")
- Temps de discussion et d'échange entre titulaires et étudiants (formels = rendez-vous individuels et informels, en présentiel et distanciel)
- Temps de discussion et d'échange entre titulaire.s et délégués (formels et informels, en présentiel et distanciel)
- Temps de rencontre individuelle lors de l'évaluation de la situation de l'étudiant à mi-parcours de l'année académique (Q2) après le Conseil de Stage de mi-année.
- Temps de rencontre individuelle après la session du Q2 et de celle du Q3 (sur demande de l'étudiant.e ou des titulaires)
- Explications des PAE et du document des Modalités d'examens Bloc 2

Démarches d'apprentissage

- Informations diverses
- Temps d'échange libre (écoute active des titulaires)
- Socio-constructivisme par échange des expériences

Dispositifs d'aide à la réussite

Entretiens de suivi des étudiant.e.s

Accompagnement et coachind durant l'année académique, sur demande des étudiant.e.s

Sources et références

Fiches réflexives

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents généraux de rentrée (ConnectED : UE 201)

Documents de stages Bloc 2 (ConnectED : UE 215)

Règlement de stage et horaires/lieux de stage (ConnectED : Valves, stages BIRSG2)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette activité d'apprentissage n'est pas évaluée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les 2 activités d'apprentissage (Aspects juridiques de la profession et représentation ET AIP Démarche réflexive et développement professionnel) car l'activité d'apprentissage "Séminaires professionnels - Titulariats informatifs" n'est pas évaluée.

Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 2 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).